

ÉTÉ 2014

FORUM SOCIAL DES PEUPLES:

Pour organiser la lutte aux conservateurs

Des progressistes canadiens, québécois et autochtones de tous les horizons convergeront du 21 au 24 août vers Ottawa pour le Forum social des peuples. L'événement permettra à des militants syndicaux, provenant de groupes sociaux, environnementalistes et féministes d'échanger sur les stratégies à adopter pour faire face à la droite et au gouvernement conservateur en particulier.

Une grande marche populaire se tiendra le jeudi 21 août en après-midi, question d'envoyer un message au gouvernement conservateur: les citoyens l'ont à l'œil et ne le laisseront pas tout détruire. Des centaines, voire des milliers, de militants syndicaux devraient être du nombre et les Métallos ont bien l'intention de répondre présents, aux côtés des confrères et consoeurs de l'Alliance de la fonction publique, des postiers et de plusieurs autres syndicats.

«Ce gouvernement s'attaque de front aux travailleurs, aux syndicats qui les représentent, à l'environnement, aux

femmes et même au système de justice et à la démocratie. Nous ne pouvons mener les luttes chacun dans notre coin et espérer le faire reculer. La droite est bien organisée, les groupes syndicaux et sociaux doivent eux aussi faire converger leurs efforts dans une lutte commune contre les conservateurs», fait valoir le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, en invitant les syndicalistes à participer en grand nombre au Forum social des peuples.

Les syndicats québécois organiseront plusieurs ateliers intéressants, notamment à propos de l'assurance-emploi, des attaques de la droite, de la mobilisation des jeunes et de la campagne sur les retraites. Des ateliers devraient aussi être organisés par les Métallos à l'échelle canadienne, entre autres au sujet de la responsabilité des compagnies dans les accidents de travail mortels.

Nous vous invitons à venir en grand nombre. Si vous vous désirez vous inscrire ou souhaitez participer à la manifestation, merci de prévenir Daniel Mallette à dmallette@metallos.ca.



Bourses Métallos

Pour aider un jeune à poursuivre ses études

Date limite: **30 juin**
www.metallos.org



Forum social des peuples
 Grande manifestation à Ottawa
 Jeudi 21 août à 16h

Pour information sur les autobus,
 contacter les conseils régionaux FTQ ou
dmallette@metallos.ca
<http://forumsocialdespeuples.org>

CALENDRIER

Activités de formation

Juin

Dirigeants et dirigeantes
2 au 5 à Brossard

Réclamation à la CSST
9 au 11 à Sainte-Thérèse

Délégués et déléguées
9 au 11 à Brossard

Rencontres régionales

Montréal
15 et 16 mai

Brossard
22 et 23 mai

Québec
29 et 30 mai

Nord-Nord-Ouest
5 et 6 juin

Côte-Nord, Gaspésie Bas-Saint-Laurent
12 et 13 juin

Autres dates

Tournoi de golf des Métallos
2 août

Congrès international
11 au 14 août



ADHÉREZ À LA PAGE
FACEBOOK
SUIVEZ-NOUS SUR
TWITTER
@METALLOSOCC

Pour des nouvelles
syndicales et sociales.



DÉCISIONS

Lésion reconnue chez ArcelorMittal

Un travailleur d'ArcelorMittal Infrastructure Canada à Port-Carrier (SL 6869) s'est vu reconnaître par la Commission des lésions professionnelles (CLP) une maladie professionnelle déclarée en juillet 2012. Au départ, la CSST avait refusé la réclamation du travailleur au sujet d'une tendinite de la coiffe des rotateurs de l'épaule droite. La CLP a récemment infirmé la décision et statué qu'il s'agissait bel et bien d'une maladie liée à son travail.

Gain pour un travailleur de Permacon

Un travailleur de Permacon à ville d'Anjou, membre de la section locale 7625, a eu gain de cause à la CLP. La CSST avait dans un premier temps refusé de reconnaître une lésion professionnelle liée à l'aggravation d'une condition personnelle pré-existante. Le travailleur a finalement eu gain de cause ce printemps et aura droit à une pleine compensation, rétroactive à 2012.

Une récurrence d'entorse reconnue

Un agent de sûreté du Corps canadien des commissionnaires à l'aéroport de Montréal (SL 1976) a eu gain de cause et s'est vu reconnaître une rechute d'une entorse dorsale. Alors que le travailleur était en attente d'une opération chirurgicale, il a dû retourner en poste et sa situation s'est aggravée. Il produit alors une réclamation pour une rechute, qui a été refusée. Un long processus a suivi, au cours duquel le responsable de la santé sécurité chez les Métallos, René Bellemare, a accompagné le travailleur. Ce dernier a finalement obtenu une pleine compensation de la CSST, rétroactive à mai 2012.

La charrue devant les boeufs

Un travailleur sous-traitant de Arbec (SL 9366) a récemment eu gain de cause en révision administrative. Son médecin avait fermé son dossier sans toutefois produire l'évaluation médicale finale. Le travailleur a été déclaré apte à exercer son emploi et la CSST a mis fin à ses indemnités. La CLP a toutefois reconnu que cette décision était prématurée, puisque l'évaluation médicale finale n'avait pas encore été produite. En se fiant sur le rapport incomplet qui annonçait une limitation fonctionnelle, la CSST n'a pas répondu aux exigences de l'article 203 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle devra donc lui verser les indemnités et attendre le rapport d'évaluation du travailleur avant de rendre sa décision sur les capacités de ce dernier à retourner au travail.

Victoire à l'assurance-emploi

Un travailleur du CN aura finalement droit à l'assurance-emploi à la suite de l'intervention des Métallos. Celui-ci a eu gain de cause au tribunal de la sécurité sociale. Sa demande d'assurance-emploi avait été refusée parce qu'il aurait supposément fait preuve d'inconduite en vertu de la Loi. La décision a finalement été renversée et le travailleur a eu droit à huit mois de prestations d'assurance-emploi.



Collecte record pour Cancer Fermont

La guignolée de l'organisme Cancer Fermont, qui vient en aide aux personnes souffrant de cette terrible maladie et leurs proches, a permis d'amasser cette année 40 000 \$ dont 10 000 \$ provenant de la SL 5778 des Métallos. Il s'agit de plus important montant recueilli depuis la fondation de l'organisme en 2005. Félicitations à tous!

Grave accident

Un terrible accident du travail s'est produit chez Permacon à ville d'Anjou. Alors qu'un travailleur effectuait des travaux d'ajustement sur une machine servant à fabriquer des blocs de béton, le moteur a démarré vraisemblablement en raison d'une anomalie dans le système électrique. La procédure de cadenassage avait été parfaitement suivie par le travailleur. La CSST a apposé les scellés sur la machine afin que l'enquête puisse avoir lieu. Plusieurs interventions chirurgicales ont été nécessaires pour la reconstruction d'une main et on ne connaît pas encore l'étendue des séquelles. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et bon courage.

LOIS ANTISYNDICALES

Les conservateurs veulent faciliter la désyndicalisation

Les députés conservateurs ont fait un pas de plus vers les lois antisyndicales à l'américaine en adoptant en catimini, le 9 avril dernier, le projet de loi C-525 qui complique l'accréditation syndicale pour les travailleurs sous juridiction fédérale et facilite la désyndicalisation. Espérons que cette atteinte au droit d'association sera bloquée au Sénat, comme l'avait été le projet de loi C-377 sur les finances syndicales l'an dernier.

Pour les travailleurs des secteurs du transport, des banques, des télécommunications et de la fonction publique fédérale, le projet de loi C-525 prévoit la tenue d'un vote d'accréditation lorsque 40% des travailleurs manifestent leur souhait d'être syndiqué. Il faudrait ensuite qu'une majorité des participants à un vote secret se prononcent en faveur du syndicat pour qu'il soit accrédité.

Ce nouveau processus calqué sur les lois américaines

tranche avec ce qui se fait au Québec et ce que prévoit le Code fédéral: l'accréditation automatique lorsque 50% + 1 des travailleurs signent une carte. Plusieurs études montrent que le vote secret entraîne une diminution des taux de réussite des campagnes de syndicalisation. L'employeur pourrait profiter du délai avant la tenue du vote pour faire pression sur les salariés, triturer les listes de personnel, intimider voire congédier les travailleurs en faveur du syndicat.

Désyndicalisation

Le projet de loi simplifie aussi grandement la désyndicalisation. Toujours pour les travailleurs sous juridiction fédérale, si 40% des membres le demandent, un vote sera tenu sur l'accréditation. Il suffirait alors d'une majorité des votants, et non d'une majorité des membres, pour que le syndicat disparaisse. Plus simplement, dans une unité de 100 membres, il suffirait de 25 votes contre le syndicat

et 20 en faveur pour que l'accréditation soit dissolue.

L'objectif est clair: nuire à la syndicalisation. *«Ce n'est pas le travail du gouvernement de faciliter la syndicalisation. Les syndicats perçoivent des cotisations, une immense taxe sur le dos des travailleurs»*, a fait valoir le député conservateur albertain Blaine Perkins, qui parrainait la loi.

Il est déjà compliqué pour certains travailleurs de se syndiquer, comme ont pu le constater les salariés de Couche-Tard, Wal-Mart ou McDonald. Les conservateurs fédéraux veulent rallonger la course à obstacles. Aux prochaines élections, il va falloir leur montrer la porte.

Ça presse!

La FTQ serre les rangs

La FTQ a tenu le 24 avril dernier un conseil consultatif pour définir sa stratégie devant les attaques antisyndicales.

D'entrée de jeu, le site Internet unmondeplusjuste.org a été lancé.

On y retrouve plusieurs outils et argumentaires sur des enjeux comme la formule Rand, le droit à la syndicalisation, le rôle des syndicats dans la société et l'économie.

Lors du conseil consultatif, auquel étaient conviés tous les conseillers syndicaux en plus des membres du conseil général de la FTQ, il a été question de l'expérience australienne contre les politiques antisyndicales. Grâce à une campagne vigoureuse, les syndicats australiens ont réussi en 2007 à faire la différence dans l'élection, en faisant battre un gouvernement aux politiques antisyndicales.

La firme Strategeum a par la suite présenté un diagnostic stratégique du terrain électoral québécois. On y constate notamment que les conservateurs peuvent espérer faire des gains électoraux surtout dans la région de Québec et du Saguenay, mis à part les circonscriptions déjà détenues par les conservateurs en Beauce. Pour le président de la FTQ, Daniel Boyer, *«on ne peut pas perdre cette lutte et se permettre un autre 4 ou 5 ans de gouvernement conservateur. Il faut mettre l'épaule à la roue.»*

Le directeur du district 5, Daniel Roy, a rappelé la thématique de la dernière assemblée annuelle qui portait précisément sur les attaques antisyndicales et la pertinence des syndicats. Cette sensibilisation et la préparation de la contre-attaque se poursuivront lors des rencontres régionales, auprès de plus de 400 métallos.



NORMAND BLOUIN



DANIEL MALLETTTE

Manifestation du 1^{er} mai à Montréal contre les attaques de la droite et les politiques d'austérité.

STRATÉGIE COMMUNE DEVANT ARCELORMITTAL

La solidarité pour faire face à une multinationale

Dans un geste historique, les membres des différentes unités d'accréditation des usines d'ArcelorMittal en Montérégie et à Montréal ont conclu un pacte de solidarité pour améliorer leur rapport de force devant le géant de l'acier.

Déjà, les membres de six des sept accréditations (SL 6586, 6951, 8060, 8897 et 9399) ont accepté de verser une cotisation spéciale par semaine à chaque syndiqué d'une des sections locales qui subirait un conflit de travail. La recommandation sera présentée prochainement à l'unité de Fer et métaux (unité du 6951). Si une des accréditations subissait une grève ou un lockout, les autres lui viendraient automatiquement en aide avec une allocation prélevée automatiquement sur la paie, dont l'utilisation serait décidée par le comité de grève.

«Nous faisons face à une compagnie multinationale qui a souvent joué les usines les unes contre les autres. Par ce pacte de solidarité historique, nous souhaitons permettre une plus grande force de négociation. Au total, ArcelorMittal emploie dans la région plus de 1300 syndiqués et elle doit savoir qu'ils se tiennent les coudes serrés», fait valoir le représentant syndical Guy Gaudette, responsable des négociations dans le secteur de l'acier.

«Un tel appui monétaire a été tenté à plusieurs reprises par le passé, sans succès. Cette fois-ci, l'initiative a été acceptée en grande majorité par les syndiqués. Les gens sont conscients de la nécessité de s'unir devant une compagnie comme ArcelorMittal», soulignent les présidents des sections locales 6586, 6951 et 8897 : Steve Galibois, Yves Rolland et Gilles Gauthier.



DANIEL MALLETTE

Les pressions se sont multipliées ces dernières années pour plus de transformation à Contrecoeur. Ici, une manifestation en 2009 pour un laminoir à poutrelles.

Transformation : des pressions qui portent fruit

L'insistance des Métallos à réclamer davantage de transformation des ressources naturelles commence à porter fruit. Systématiquement cité comme mauvais élève, ArcelorMittal a fini par transformer une plus grande part du minerai extrait du nord à son usine de Contrecoeur, plutôt que d'importer des boulettes de fer de l'étranger.

ArcelorMittal a ainsi relancé en 2013 une deuxième ligne de production à l'usine de réduction de Contrecoeur. «Plutôt que d'importer du minerai transformé de Trinidad et Tobago, nous pouvons maintenant transformer ici le minerai provenant de Fermont, réduisant ainsi les coûts de production», explique le président de la section locale 6586, Steve Galibois. Cet investissement d'une vingtaine de millions a mené à la création de 18 emplois.



Steve Galibois
SL 6586

Les coûts de production étant plus bas, la compagnie a récemment choisi d'augmenter le rythme de production de brames, pour y faire travailler quatre équipes plutôt que deux ou trois selon les périodes, ce qui se traduit également par 18 emplois. On est certes encore loin du niveau d'emplois qui prévalait avant la fermeture des laminoirs à produits plats en 2008 et des promesses d'ouverture d'un laminoir à poutrelles. «Soulignons aussi que les travailleurs ont mis beaucoup d'efforts dans la formation. Quand c'est le temps et qu'il y a des projets sur la table à Contrecoeur, nous sommes prêts à les réaliser», fait valoir Steve Galibois.



DANIEL MALLETTE

Non aux canettes des scabs!

Des grévistes de Crown Holding en Ontario ont distribué en mai des tracts aux travailleurs de cinq usines québécoises qui s'approvisionnent auprès de leur employeur pour les sensibiliser à leur conflit. Les 140 métallos de la région de Toronto sont maintenant en grève depuis plus de sept mois. Il n'existe cependant pas de loi anti-briseurs de grève en Ontario, ce qui complique la résolution du conflit.

Les travailleurs du ciment ont fait du bruit!

«Non au ciment du chômage!», ont bruyamment scandé des travailleurs de l'industrie du ciment, membres des Métallos et d'Unifor, accompagnés des klaxons de bétonneuses tout juste avant le débat des chefs à Radio-Canada, le 20 mars dernier. En fait, tout au long de la campagne électorale, les travailleurs ont multiplié les actions et les interventions médiatiques pour sensibiliser l'opinion publique aux

dangers de pertes d'emplois dans l'industrie du ciment.

Le 24 mars, des manifestants ont pu échanger plusieurs minutes avec celui qui est devenu depuis le nouveau premier ministre du Québec, Philippe Couillard. Son parti avait appuyé la volonté du gouvernement précédent d'investir dans le projet de cimenterie de Port-Daniel en Gaspésie, qui met en péril les emplois déjà existants dans le secteur ailleurs au Québec.

«On est d'accord que le gouvernement investisse dans l'économie, mais on veut que ce soit pour créer des vrais emplois, pas pour transférer des jobs de Montréal et de Portneuf en Gaspésie», lui a alors lancé le représentant syndical Pierre Arseneau.

Au terme des échanges, la position du chef libéral se faisait plus nuancée: «On va s'assurer que le plan d'affaire est basé sur l'exportation plutôt que de cannibaliser des emplois existants», a déclaré Philippe Couillard aux manifestants. Il est possible d'écouter cet échange avec le lien suivant: https://soundcloud.com/syndicat_metallos/couillard_arseneau.

Par ailleurs, les employeurs, les syndicats et plusieurs acteurs des régions concernées ont mis sur pied le Regroupement pour l'équité dans l'industrie cimentière québécoise. Ce groupe vise à coordonner les efforts de tous afin



Le président de la SL 6658 chez Ciment Lafarge, Éric Boulanger, lors d'un débat des candidats dans la circonscription de Sanguinet.

d'éviter des pertes d'emplois dans l'industrie. Les Métallos ont participé à une activité de presse commune avec le regroupement. Un site web a aussi été lancé afin d'interpeller les politiciens quant à cette décision: <http://www.equiteciment.com> (section «Faites-vous entendre»). On y retrouve aussi des argumentaires et plusieurs articles en lien avec le dossier.

Il reste à voir le sort que réserve le nouveau gouvernement au projet. Des représentations seront effectuées auprès des nouveaux ministres.



Des travailleurs de Ciment Québec devant Radio-Canada, tout juste avant le débat des chefs pendant la campagne électorale.

L'imputabilité des minières: Une affaire de justice!

Le Syndicat des Métallos et la coalition RCRCE (Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises) ont amassé des milliers de signatures à travers le Canada et le Québec pour soutenir la campagne UNE AFFAIRE DE JUSTICE! Celle-ci réclame du fédéral la création d'un poste d'ombudsman pour l'industrie minière et pétrolière et l'accès aux tribunaux canadiens pour les personnes ayant subi, à l'étranger, un grave préjudice causé par des minières canadiennes.

Au Québec, c'est Éric Laurin, un jeune syndicaliste de la SL 9238 chez General Dynamics à Le Gardeur qui a mené cette campagne avec vigueur.

Les Métallos ont répondu à l'appel et des milliers de signatures ont été amassées. Notre voix est importante parce que nous sommes le syndicat du secteur minier au Québec et au Canada. Nous voulons un développement minier respectueux des communautés et des droits syndicaux. Les cartes postales ont été déposées en mai au Parlement d'Ottawa.



Éric Laurin fait signer des cartes postales au cégep de Saint-Jérôme.



NORMAND BAUTTE

Un Métallo fera Compostelle

Le métallo Maurice Gohier, agent de grief à la SL 8922 qui représente les agents de sécurité, fera en septembre le chemin de Compostelle en Europe «en tandem» avec la Fondation québécoise du cancer. Il sollicitera ainsi des dons pour lutter contre cette terrible maladie, qui l'a affecté il y a de cela 25 ans et a touché plusieurs de ses proches. Pour l'encourager dans cette aventure, on peut faire un don sur son profil sur le site www.compostelleentandem.com.

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Ottawa doit faire preuve de leadership

À la suite de l'horrible tragédie survenue à Lac-Mégantic l'été dernier, le Syndicat des Métallos a demandé au gouvernement fédéral de faire preuve d'un plus grand leadership et de s'engager à assurer la sécurité ferroviaire.

Les syndicats doivent être consultés, d'autant plus lorsque la sécurité est en jeu.

Les améliorations à la sécurité doivent comprendre une plus grande participation des syndicats des employés des

chemins de fer, a indiqué le coordonnateur de la région de Montréal du Syndicat des Métallos, Richard Boudreault, lors de son passage devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités ce printemps.

Le gouvernement doit améliorer la mise en œuvre, le contrôle et la portée des systèmes de gestion de la sécurité ferroviaire qui s'appliquent aux compagnies de chemins de fer au Canada, a dit Richard Boudreault au comité.

«Cet engagement à faire participer des intervenants clés comme les syndicats est encore plus essentiel lorsque les compagnies de chemin de fer demandent des exemptions à la Loi sur la sécurité ferroviaire ou à ses règlements», a indiqué Richard Boudreault,

qui a négocié au nom des 75 membres du Syndicat des Métallos au service de la compagnie Montreal, Maine & Atlantic (MMA).

Le comité parlementaire a entrepris un examen du régime canadien de sécurité des transports après la tragédie survenue l'été dernier à Lac-Mégantic. Quarante-sept personnes sont mortes lorsque le train en dérive appartenant à la MMA a foncé au centre de la ville et a explosé.

Le Syndicat des Métallos représente plus de 5000 employés de chemins de fer au Canada, notamment des commis, des employés affectés au transport intermodal, des préposés à l'entretien des voies et des conducteurs de trains.

CONTRATS DE TRAVAIL

Hôtel Delta – Québec

Les travailleurs syndiqués de la comptabilité de l'Hôtel Delta à Québec (SL 9400) ont ratifié un contrat de travail avec des augmentations de salaire de 10,5 % sur 5 ans et une nouvelle prime de nuit de 1 \$/h. De plus, les futurs retraités auront désormais droit à une allocation de départ équivalant à une semaine de salaire par année de service, pour un maximum de 8600 \$.

Restaurant Marie-Beaupré – Sainte-Anne-de-Beaupré

La quarantaine de travailleuses et travailleurs du Restaurant Marie-Beaupré (SL 9400) ont signé un nouveau

contrat de travail d'une durée de 4 ans. Les hausses salariales passeront de 2 % la première année, à 3 % pour la 2^e et 3^e année pour finalement à s'élever à 4 % la 4^e année. L'ajout d'une 5^e semaine de vacances, l'amélioration de l'escompte repas lorsque le travailleur est au travail ainsi que l'instauration d'un escompte client complètent les améliorations apportées au contrat.

Villa Port-Cartier

Les travailleurs de la résidence pour personnes âgées Villa Port-Cartier (SL 7065) ont accepté un nouveau contrat de 3 ans prévoyant une augmentation de la masse salariale de 19 % ainsi qu'une

hausse de la prime de nuit. L'employeur cotisera au Fonds de solidarité FTQ un montant équivalent à celui versé par le salarié, jusqu'à concurrence de 250 \$ par année. De plus, l'employeur s'est engagé à défrayer le coût d'achat de souliers antidérapants.

Canadian Tire – La Malbaie

La trentaine de travailleurs du Canadian Tire de La Malbaie ont signé une nouvelle convention collective de 5 ans dans laquelle ils y ont négocié l'ajout d'un congé flottant et l'amélioration de la politique d'achat par les salariés. De plus, l'employeur s'est engagé à cotiser au REER de Fonds

de solidarité FTQ à raison de 0,20 \$/h. En outre, les métallos de la section locale 9224 obtiendront une augmentation de 2 \$/h pour la période du contrat et une procédure d'accueil permettant à un membre de l'exécutif de rencontrer les travailleuses et travailleurs nouvellement embauchés sera instaurée.

Université Concordia – Montréal

La centaine d'employés de métier de l'Université Concordia (Campus Loyola et Campus Sir George William, SL 9538) a finalement ratifié une convention collective, après plus de cinq ans de négociation. Grâce à une

METTONS FIN AU CARNAGE. APPLIQUONS LA LOI.



Chaque année, 1000 travailleuses et travailleurs perdent la vie au travail en dépit d'une loi visant à empêcher les décès.

Signez la pétition :
www.appliquezla loi.ca/fr/
Faites circuler pour
changer les choses !

Pour une loi qui a des dents

Chaque année, 1000 personnes perdent la vie dans un accident de travail. Seulement au Québec depuis un an, 184 personnes ont perdu la vie, dont trois métallos. Depuis 2004, une loi fédérale permet de tenir des compagnies négligentes criminellement responsables d'accidents de travail mortels dans certains cas. Mais elle n'a jamais été utilisée.

Cette loi avait été adoptée à la suite de la mort de 26 mineurs dans l'explosion de la mine Westray en Nouvelle-Écosse en 1992. Les Métallos avaient remué ciel et terre pour que cela ne se reproduise plus et que cesse l'impunité des compagnies négligentes. Leurs pressions

ont permis de faire adopter la loi Westray. Il est désormais temps qu'elle soit mise en application.

Par méconnaissance ou par manque de pouvoirs, les procureurs n'ont encore jamais intenté de poursuite en vertu de cette loi. Qu'à cela ne tienne, le Syndicat des Métallos a repris le bâton du pèlerin cette année, une décennie après l'adoption de la loi, afin qu'elle soit renforcée et enfin appliquée.

Nous vous invitons à faire circuler sur les médias sociaux la pétition ainsi que les vidéos en français de témoignages de victimes d'accidents de travail sur la nécessité d'une législation qui a du mordant.

CONTRATS DE TRAVAIL

mobilisation exemplaire, les salariés ont pu conserver leurs acquis. De plus, ils ont réussi à bonifier le régime d'assurance collective. On note des hausses salariales moyennes de 2% ainsi qu'une rétroactivité complète. Le contrat de travail a été voté en assemblée générale avec de très fortes majorités. Saluons l'excellent travail de l'équipe de négociation et la solidarité des membres.

Industries Lemieux

Les travailleurs des Industries Lemieux (SL 7625) ont ratifié à 93% le renouvellement de leur convention collective. Les parties ont convenu d'augmentations salariales uniformisées pour l'ensemble des

employés représentant entre 10% et 18,75% étalées sur les cinq années du contrat. Lors du calcul du temps supplémentaire, les primes seront majorées à 150%. Pour les travailleurs en probation, le temps accumulé avant une mise à pied temporaire sera désormais compté lors du rappel. De plus, les clauses sur les congés de deuil, l'allocation pour les bottes de travail et les lunettes de prescription ont été améliorées. En outre, une clause de retraite progressive a été ajoutée.

Béton Provincial - Dolbeau et Roberval

Les travailleurs de Béton Provincial (SL 7287) viennent

d'approuver un nouveau contrat de travail de six ans. Les syndiqués ont obtenu des augmentations de 12%, ce qui met fin aux disparités avec la succursale d'Alma.

Industries GRC - Jonquière

La quarantaine de syndiqués travaillant chez Industrie GRC (SL 7287) a voté dans une proportion de 90% une convention collective de 3 ans conditionnelle à l'investissement de 1,5 million \$ de la compagnie pour moderniser les équipements. Cet investissement permettra de consolider et d'assurer la pérennité des emplois. Les travailleurs obtiendront aussi

5% d'augmentation pendant cette même période. Industries GRC fabrique des produits métalliques, notamment destinés à la fabrication de cabinets industriels, de boîtiers électriques et de consoles de contrôle.

Gestion d'actifs Gladu - Marieville

Les quelque 80 travailleurs de l'usine Gestion d'actifs Gladu (SL 9414-84) ont ratifié une nouvelle convention collective qui comprend des hausses salariales de 11,7% sur 5 ans, le contrat prévoit des augmentations des primes de soir et de nuit, des allocations de vêtements

SUITE À LA PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

et des primes de formateur. La participation de l'employeur au régime de retraite a aussi été majorée. De plus, une clause de participation au Fonds humanitaire a été ajoutée. En outre, le représentant à la prévention aura droit à un plus grand nombre d'heures payées par l'employeur pour assumer ses responsabilités syndicales. Les salariés de

l'accréditation «bureau» (SL 9414-104) ont eux aussi entériné une convention qui prévoit une hausse des salaires de 11,7% et une bonification des primes de quarts, de formateur et d'allocation de vêtements. Le régime de retraite a aussi été bonifié. L'employeur s'est par ailleurs engagé par une lettre d'intention à corriger la clause de distribution des heures supplémentaires obligatoires.

Acier Écan - Saint-Joseph de Beauce

Les travailleurs de l'usine Acier Écan (SL 9599) ont signé un contrat de travail de 3 ans dans lequel il est stipulé qu'ils obtiendront une augmentation de salaire de 2,5% la première année. Ensuite, les augmentations des deux années subséquentes seront à la remorque de ce qui sera négocié à l'usine sœur de Québec. De plus, les mêmes avantages y seront désormais offerts.

Pourvoirie Kenauk - Montebello

Les travailleurs de la Pourvoirie Kenauk (SL 9400) ont ratifié une nouvelle convention collective d'un an. Ils y obtiennent 2% d'augmentation salariale et le paiement des jours de maladie non utilisés à 50%. L'entreprise ayant été récemment vendue, le nouvel employeur s'est aussi engagé à bonifier les allocations pour les équipements de protection individuelle ainsi que l'allocation de véhicule. De plus, une classification de journalier spécialisé a été ajoutée avec un taux horaire bonifié de 1,05\$/h.

Verre Select Inc. - Terrebonne

La quarantaine de métallos de Verre Select (SL 2008) ont ratifié

une convention collective de 5 ans, avec des hausses salariales de 13%. Les vacances sont bonifiées et les salariés auront désormais droit à un jour férié supplémentaire payé par année. Il sera aussi possible de recourir à une retenue à la source pour cotiser au Fonds de retraite Métallos. Finalement, des clauses concernant l'ancienneté lors du mouvement de main-d'œuvre ont été négociées.



SYLVIE DOIRON

Sept-Îles dans la rue pour Mine Arnaud

Le 14 mars dernier, plus de 2000 personnes ont marché dans les rues de Sept-Îles en faveur du projet de mine d'apatite à ciel ouvert proposé par Mine Arnaud. Près de 150 entreprises de Sept-Îles ont fermé leurs portes afin de permettre à leurs employés de prendre part à cette marche. De nombreux travailleurs dont plusieurs Métallos, des citoyens, des syndicats, des entrepreneurs et des politiciens participaient à cet important mouvement de solidarité pour l'avenir de la ville et de la région. Mine Arnaud est un projet pouvant relancer et diversifier l'économie de la ville, durement éprouvée par la fermeture de l'usine de bouletage de Cliffs Mines Wabush à Sept-Îles et de la mine Scully au Labrador. Avec la venue du projet Mine Arnaud estimé à 750 millions de dollars, plus de 330 emplois permanents seraient créés et autant d'emplois indirects.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
233

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596

Télexcopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois : Daniel Roy

Responsable : Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Jeannot

Bradette, Isabelle Bournival

(Brossard); Alain Frenette

(Montréal); Stéphane Paquet,

(Côte-Nord, Bas-St-Laurent,

Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine);

Nancy Thibault, Luc Laberge

(Nord-Nord-Ouest); Mélanie

Tremblay (Québec, Saguenay-

Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette,

Julien Levac Joubert

Personnel de soutien : Marie-

Josée Duhaime, Marlyne

Lessard, Roseline Mongeon

Tirage : 11 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

les syndiquées chez

Atelier québécois offset inc.

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.